



Créateurs de droits nouveaux

ETRE ALTERNANT(E) A ENEDIS

FO va à l'essentiel : aide au Permis B et autres dispositions

FO a signé l'accord « Appren&Moi » relatif à l'alternance.

Nous vous présentons les dispositions qui vous concernent dans une série de communiqués thématiques.

Aujourd'hui, les **AUTRES DISPOSITIONS** accompagnant votre vie d'alternant(e).



Aide au Permis B :

Enedis peut participer :

- “ Jusqu'à 800 € pour les apprentis
- “ Jusqu'à 1 300 € pour les alternants en contrat de professionnalisation

Voir également notre **Fiche Pratique**.



Les activités sociales :

Vous bénéficiez des activités sociales et des offres proposées par le comité d'entreprise (CCAS).



Vous êtes en situation de handicap :

De nombreuses dispositions de l'accord « handicap » d'Enedis s'appliquent. Contactez votre représentant **FO**

Votre couverture santé :

- “ Vous dépendez du régime général de la Sécurité Sociale
- “ Pour votre **mutuelle complémentaire**, Enedis prend en charge 50% du montant de la souscription au régime « frais de santé ».
- “ Si vos parents travaillent dans les IEG : voir notre **Fiche Pratique**

Votre couverture prévoyance :

Vous pouvez bénéficier du régime de prévoyance mis en place par l'entreprise couvrant les risques décès et invalidité.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre représentant local FO